

Réponse du Comité d'agglomération

Postulat demandant d'étudier la mise en œuvre de mesures augmentant l'attractivité des parkings P+R

Post_Leg2021-2026_2021_003

Auteurs : Grégory Grin et Jérémie Stoeckli (Fribourg)

Suite à la transmission du postulat cité en titre, le *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)* a repris ses réflexions par rapport aux éléments, qui permettraient une amélioration de l'attractivité des *parkings d'échange promus par l'Agglomération de Fribourg (ci-après P+R)*.

Le postulat déposé demande au *Comité* d'étudier la mise en œuvre de mesures sous la forme de services, dans le but d'accroître et de faire perdurer l'attractivité des *P+R*. À titre d'exemple sont proposés l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques et des stations de vélos en libre-service (ci-après VLS).

Facteurs d'attractivité

Le *Comité* remarque que l'attractivité des *P+R* est dépendante de plusieurs facteurs, dont la combinaison opportune permet d'offrir une plateforme de transbordement intéressante pour l'utilisateur d'un véhicule motorisé en direction de l'offre en *transport public (ci-après TP)*. L'élément le plus important est la localisation du *P+R*, afin de capter l'utilisateur de manière optimale sur son parcours, ainsi que sa connexion avec une ligne de *TP* rapide et à fréquence élevée. Cette approche a constitué et constitue encore le cœur de la planification des *P+R*. Des mesures complémentaires peuvent ensuite améliorer l'attractivité de ces plateformes d'échanges.

Augmentation de l'attractivité par la localisation

L'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*, via son Plan directeur régional d'agglomération (PDA), a la tâche de planifier les *P+R* au sein de l'agglomération fribourgeoise. En revanche, il revient aux communes de construire et exploiter les *P+R*. La stratégie de l'*Agglomération* prévoit une localisation des *P+R*, de telle manière à faciliter leur utilisation et à éviter des déplacements trop longs et inutiles avec les moyens de transport individuel motorisé (TIM). La stratégie générale au niveau cantonal vise à capter les usagers au plus près de leur domicile, afin de minimiser le trajet parcouru en voiture. Cette stratégie prévoit la création de *P+R* à travers le canton de Fribourg, notamment le long des axes ferroviaires, afin de capter un maximum d'usagers en amont de l'agglomération fribourgeoise et d'éviter un engorgement à ses abords. Pour les usagers qui ne peuvent pas être captés en amont, l'*Agglomération* planifie des installations *P+R* sur le territoire de ses communes membres. Ici aussi, la stratégie vise à capter les usagers le plus tôt possible, afin d'éviter un engorgement du centre, donc aux entrées de l'agglomération fribourgeoise. Ainsi, la fermeture à terme des *P+R* de St-Léonard et de la Chassotte sont le résultat de leur trop grande proximité avec le centre de l'agglomération fribourgeoise. Les fiches du *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA4)* planifient un déplacement en deux étapes de places *P+R* à des emplacements plus adéquats. Des *P+R* provisoires ouvriront au cours de l'année 2023, à Forum Fribourg et au centre commercial Fribourg-Sud, avant le développement à plus long terme d'ouvrages *P+R* définitifs aux Portes de Fribourg et à proximité de la jonction autoroutière de Fribourg Sud. Ces *P+R*, qu'ils soient provisoires ou définitifs, sont placés sur le parcours de lignes de bus structurantes de l'agglomération fribourgeoise circulant à fréquence élevée. Leur emplacement à proximité des jonctions autoroutières et d'axes importants, connectant l'agglomération fribourgeoise et les territoires environnants, permet un accès rapide et confortable sans devoir pénétrer dans le cœur de l'agglomération fribourgeoise et contribue ainsi à limiter le nombre de véhicule entrant et sortant de la ville de Fribourg.

Augmentation de l'attractivité par la présence de services complémentaires

La présence de services complémentaires peut renforcer l'attractivité des *P+R*. La recherche de complémentarités d'usages a guidé la recherche de sites pour l'accueil des *P+R* provisoires. Ainsi, le *P+R* situé au centre commercial Fribourg-Sud permet d'offrir toute la palette de services de ce dernier aux utilisateurs du *P+R* tout en évitant la génération de déplacements supplémentaires et la construction à court terme d'ouvrages onéreux. Un suivi en partenariat avec le centre commercial permettra d'évaluer la satisfaction des deux parties par rapport à cette solution inédite.

Le groupe de travail énergie de l'*Agglomération* s'est intéressé à la possibilité d'installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur les *P+R*. L'installation de bornes est souhaitée par le groupe de travail, cet élément doit devenir un standard pour les *P+R* existants et futurs. Des contacts avec les fournisseurs de solutions de recharge permettront de définir une stratégie d'implantation à mettre en œuvre dès l'année prochaine avec un budget correspondant. Des éléments liants pour la mise à disposition de places équipées de bornes de recharges dans les *P+R* seront proposés dans le cadre de futurs projets d'agglomération.

Pour les ouvrages prévus à long terme, notamment sur le site de Portes de Fribourg, la définition de mesures complémentaires pour garantir l'attractivité des *P+R* devrait intervenir dès le stade de la planification de ces ouvrages, afin que leurs effets se déploient pleinement. Les études comporteront ainsi, au-delà des aspects classiques de localisation et de connexion avec les *TP*, un chapitre concernant des mesures visant à garantir l'intégration de l'ouvrage au territoire, ainsi qu'à la zone commerciale et de service déjà présente.

Concernant les *VLS*, une concession est délivrée par l'*Agglomération* à la société exploitante. Afin de garantir la présence de stations sur les *P+R*, il est possible d'introduire une clause à ce sujet lors de la remise de la prochaine concession, ancrant ainsi ce service en lien avec les parkings d'échange.

Augmentation de l'attractivité par la signalisation

Le constat a été fait que la signalisation des *P+R* est disparate. Cette hétérogénéité empêche une identification claire des installations *P+R* liées à l'*Agglomération* et leur mise en valeur. L'ouverture des deux nouveaux sites provisoires nécessite de plus une réflexion en matière de guidage des utilisateurs vers les *P+R*. Une étude correspondante a été lancée à la fin de l'année 2022, avec pour but une uniformisation de la signalisation tant officielle qu'informatrice. Les résultats sont attendus pour l'été avec une mise en œuvre au second semestre de l'année en cours.

L'*Agglomération* est consciente de l'importance de parkings d'échange attractifs pour contribuer aux objectifs de report modal. Elle met en œuvre des éléments pour renforcer cette attractivité de manière systématique tant pour les installations existantes que pour les installations futures.

Ce postulat est ainsi liquidé.

Fribourg, le 6 avril 2023